



Le Conseil d'administration,	
Vu	le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1 et suivants et R. 822-1 et suivants ;
Vu	la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu	le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu	le décret n°2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus prévue à l'article L. 841-5 du Code de l'éducation ;
Vu	l'arrêté rectoral du 25 février 2026 relatif à la composition du Conseil d'administration du Crous de l'académie de Créteil ;
Entendu	
l'exposé des motifs de Madame Fabienne MAÎTRE, Directrice de la vie étudiante du Crous de l'académie de Créteil.	
Le quorum étant atteint, avec 18 membres présents et 9 représentés par procuration sur 26 membres en exercice, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.	
Article unique :	
Le Conseil d'administration approuve le règlement actualisé relatif à la gouvernance, à l'instruction et au financement des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), tel que présenté en séance et annexé à la présente délibération.	
Ce règlement encadre la programmation et le financement des actions relevant de la quote part de la CVEC attribuée au Crous de l'académie de Créteil.	
Il entre en vigueur à compter de son adoption.	
Les dispositions antérieures relatives à la gouvernance du dispositif CVEC sont abrogées à compter de cette date.	

Composition de la séance	
Administrateurs présents :	18
Procurations :	09
Total des voix :	27
Quorum de membres présents (1/3) :	10
Nombre de membres constituant le conseil :	28

Détail du résultat du vote des administrateurs	
Refus de prendre part au vote :	00
Abstentions :	04
Contre :	00
Pour :	23
Résultat :	Approuvée

Fait à Créteil, le 10 mars 2026

Pour la Rectrice de région académique Île-de-France, Rectrice de l'académie de Paris,
Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France, et par délégation,
La Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Île-de-France

Isabelle PRAT

Page 1 sur 1